



Mairie D'ORGNAC SUR VEZERE

Le Roulet 19410 ORGNAC SUR VEZERE

☎ 05.55.98.94.01 ☎ 05.55.73.79.37 ✉ mairie.orgnac@wanadoo.fr

Bulletin municipal n° 19

10 juillet 2014

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Dans la suite des précédents envois et conformément à nos engagements, nous avons le plaisir de vous adresser ci-joint le bulletin d'information de la mi-année 2014.

Avec nos sentiments respectueux et dévoués.

La Commission communication

SOMMAIRE

LA VIE COMMUNALE

| | |
|---|----|
| Le mot du Maire..... | 1 |
| Analyse financière..... | 3 |
| Permanences d'été de la mairie..... | 8 |
| Animations estivales à Orgnac/Vézère..... | 9 |
| La commission communale des impôts..... | 10 |
| Le CCAS et les permanences de l'assistante sociale..... | 11 |
| Les Bouchons d'amour..... | 12 |

LES RECENSEMENTS

| | |
|--------------------------------------|----|
| Le recensement militaire..... | 13 |
| Le recensement de la population..... | 13 |

LA VIE PRATIQUE

| | |
|-----------------------------|----|
| Bennes et containers..... | 15 |
| Interdiction de brûler..... | 15 |

SERVICE EXTERIEUR

| | |
|-------------|----|
| SIRTOM..... | 17 |
|-------------|----|

UN MOMENT D'HISTOIRE DE NOTRE COMMUNE

| | |
|---|----|
| Les Forges de la Commune d'Orgnac/Vézère G.FRAYS | 19 |
|---|----|

LE CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|----|
| Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal..... | 27 |
|---|----|

LE LOTISSEMENT DU POTEAU

Une offre toute nouvelle de COREB BRIVE



Le mot du maire

En tout premier lieu, je remercie les 76 % d'électeurs qui se sont déplacés pour le dernier scrutin municipal du 23 mars dernier. Je renouvelle ces mêmes remerciements et ceux des adjoints et conseillers à tous les habitants qui nous ont fait confiance.

La grande majorité des 72 % des bulletins exprimés qui a été accordée à chacune et chacun des membres de la nouvelle équipe municipale est une marque de reconnaissance pour le travail de l'équipe sortante et un signe d'encouragement pour la nouvelle équipe.

De 2008 à 2014, l'équipe précédente a à peu près touché à tout. Durant ces 6 dernières années, nous nous sommes équipés de nouveaux matériels, nous avons rénové la mairie, modernisé notre terrain de rugby par sa mise aux normes, par des travaux d'électrification et de renforcement de l'adduction d'eau.

La salle polyvalente profite d'un parking dont la création facilite le stationnement et apporte surtout une grande sécurité.

La création d'un auvent à l'arrière de l'ancienne forge au bourg aide l'organisation des manifestations qui se déroulent dans le bourg.

Les captages d'eau ont fait l'objet de travaux de protection pour les périmètres immédiats et d'indemnisation des propriétaires et exploitants pour les périmètres rapprochés.

Le château d'eau a été rénové et les pompes de reprise ont été remplacées.

La mairie a également accompagné tous les dossiers d'assainissement non collectif

Nous sommes naturellement intervenus sur la voirie. Notre commune est dorénavant équipée d'un columbarium.

Pour terminer ce bilan et c'est un peu « la cerise sur le gâteau », la commune a gagné en notoriété et approfondi son originalité par la pose de nouveaux vitraux créés par un artiste de renommée mondiale le père KIM EN JOONG.

Ce bref tour d'horizon me permet de témoigner ma reconnaissance aux conseillers municipaux de la précédente équipe qui ont contribué à la réalisation de toutes ces opérations. Ce sont Claudine SAGNE (2^{ème} adjointe), René DEBEST, Clément DUVIALLARD, Jérôme LARIVIERE et Jean-Pierre GLOUTON dont le nombre d'années de mandature doit être cité : 37 ans depuis sa 1^{ère} élection en 1977.

Je veux aussi remercier celles et ceux que nous retrouvons dans la nouvelle équipe : Miléna LOUBRIAT dorénavant 1^{ère} adjointe, Brigitte MARSAC, Françoise MOMMELE, André GOLFIER (3^{ème} adjoint) et Pierre FAUCHER.

Ce sont 5 nouveaux élus qui viennent d'entrer dans la nouvelle équipe : Nathalie MATHIEU (Vaynas), puis Paul FREYSSINET (2^{ème} adjoint) dont les attaches orgnacoises sont au Puy Mirol, Philippe BRAVARD (La Pierre Blanche), Pierre PARVEAU (les Fombiarnes) et Sébastien SAGNE (Rouffignac).

Ce nouveau conseil municipal comme le précédent sera celui de tous les habitants de la commune.

Bien au-delà des sensibilités, des convictions personnelles de chacun et des intérêts particuliers, nous travaillerons dans le sens de l'intérêt général et du bien commun.

C'est bien le travail du maire et du conseil municipal de refuser tout projet individuel qui ne va pas dans le sens de l'intérêt collectif. Cette volonté n'est pas du tout en opposition avec l'écoute de chacune et chacun d'entre vous.

Pour cette fonction que vous nous avez confiée depuis 2008 et pour laquelle vous nous renouvelez, nous essaierons d'en être dignes et d'être à la hauteur de la tâche.

Il est vrai que dans notre époque un peu stressée parfois exigeante où beaucoup veulent tout et tout de suite, le rôle d'une équipe municipale n'est pas toujours facile, nous le savons. Nous avons choisi un engagement au service de notre commune que nous devrons respecter pour les 6 prochaines années.

A titre personnel, je peux vous assurer que le comportement, le dévouement des nombreux bénévoles de la commune qui sans se poser de questions donnent de leur temps et parfois de leur argent pour faire avancer telle ou telle cause a largement contribué à la reconduction de ma candidature. Je veux parler de toutes les associations d'Orgnac qu'elles soient culturelles sportives ou sociales. A tous ces bénévoles qui font la richesse et la cohésion d'ORGNAC, je tiens à leur dire un grand merci à tous. L'équipe municipale restera à leur écoute. Sans exagérer d'autres communes envient cette convivialité qui existe à ORGNAC et à laquelle nous tenons tous.

Les opérations concrètes que nous conduirons figurent naturellement dans notre profession de foi. La mission du Centre Social Communal d'Action Social (CCAS) sera consolidée. Nous poursuivrons nos efforts de modernisation et d'entretien de nos équipements collectifs. Je pense à la voirie, à l'entretien du réseau d'eau potable.

Les travaux de rénovation du patrimoine bâti, c'est-à-dire les bâtiments communaux, l'église seront poursuivis.

Une attention toute particulière sera portée à l'accueil de nouveaux habitants sur le lotissement du poteau, l'avenir de la commune en dépend.

Nous savons aujourd'hui que l'avenir de notre environnement et de notre territoire se joue à une autre échelle que celle des communes. Aussi vous pouvez compter sur nous pour être présents et actifs au sein de la nouvelle Communauté de Communes du Pays d'UZERCHE récemment élargie aux communes de VIGEOIS, PERPEZAC et ORGNAC.

S'agissant de notre mode de fonctionnement, vous trouverez dans ce bulletin municipal la nature des commissions que nous avons nouvellement créés et les délégations qui sont confiées aux adjoints, Miléna LOUBRIAT, Paul FREYSSINET et André GOLFIER (cf, page 33).

Les horaires d'ouverture de la mairie restent les mêmes et les rendez-vous que vous souhaitez avoir avec l'un d'entre nous doivent être pris auprès de Sandrine FAUREL ou de nous-mêmes.

Les numéros de nos portables sont sur le répondeur de la mairie. Nous n'avons pas pour l'instant établi de permanence. Ce sera peut-être organisé si le besoin s'en fait sentir.

En termes de communication nous devrions continuer à produire 2 bulletins municipaux par an. La création d'un site internet de la commune est prévue.

Je ne voudrais pas terminer mon propos sans adresser un mot au personnel communal qui participe à la réussite de l'action municipale. Sa disponibilité et sa polyvalence, nous simplifie la vie et je souhaite une nouvelle fois les remercier en souhaitant travailler dans le même état d'esprit que celui qui a prévalu ces 6 dernières années.

Ensemble écoutons nous. Nous nous attacherons à ne pas vous décevoir avec la même exigence de maîtrise du budget communal.

Bon été à toutes et à tous.

Marcel DANDALEIX

Les comptes administratifs 2013

Analyse financière

Les derniers comptes administratifs de la mandature 2008-2013 ont été votés à l'unanimité à la séance du conseil municipal du 17 février 2014, avant le scrutin municipal des 23 et 30 mars dernier.

Ces comptes présentent de manière détaillée la situation financière du budget principal de la commune, et des budgets annexes des services de distribution d'eau potable et assainissement et du Centre Communal d'Action Sociale.

Pour cette année 2013, comme pour les années passées, ces comptes mettent en évidence les soldes (excédentaires ou déficitaires) calculés à partir des dépenses (mandats émis) et des recettes (titres émis).

Afin de réaliser un diagnostic pertinent, chaque budget est divisé en 2 sections : la section de fonctionnement qui reflète l'activité courante et la section d'investissement qui montre la politique d'équipements de la commune et ainsi sa pérennité.

Les besoins courants des habitants satisfaits au mieux, le reste ou autofinancement de la section fonctionnement est reporté avec les réserves des années précédentes, à la section investissement pour couvrir une partie du financement des équipements, le complément étant apporté par des subventions et un emprunt pour le budget de l'eau.

Ces investissements constituent véritablement notre patrimoine que nous devons transmettre aux générations futures.

Budget principal de la commune

1 Section de fonctionnement de la commune

| | 2013 | 2012 | Variations |
|-----------------------------------|----------------|----------------|-------------------|
| Charges à caractère général | 62 286 | 54 873 | 7 413 |
| Charges de personnel | 76 873 | 73 037 | 3 836 |
| Charges de gestion courantes | 26 697 | 24 324 | 2 373 |
| Charges financières | 810 | 909 | -99 |
| Total dépenses réelles | 166 666 | 153 143 | 13 523 |
| Atténuation de charges | 1 538 | 30 | 1 508 |
| Services, domaine et ventes | 10 798 | 9 451 | 1 347 |
| Impôts et taxes | 87 265 | 81 955 | 5 310 |
| Dotations et participations | 81 810 | 84 795 | -2 985 |
| Autres produits | 22 864 | 22 612 | 252 |
| Total recettes réelles | 204 275 | 198 843 | 5 432 |
| Excédent réel | 37 609 | 45 700 | -8 091 |
| Opérations d'ordre | - 1 231 | - 1 243 | 12 |
| Résultat exercice | 36 378 | 44 457 | -8 079 |
| Excédents reportés (réserves) | 97 122 | 53 439 | 43 683 |
| Résultat total avec report | 133 500 | 97 896 | 35 604 |

Les recettes 2013 couvrent largement les dépenses et permettent un résultat de 36 378 €.

Ce résultat est cependant en baisse par rapport à 2012, les dépenses ayant augmenté plus rapidement que les recettes avec en particulier les charges à caractère général (37 % du total) qui progressent régulièrement (entretien des équipements et fournitures diverses), la pression fiscale étant contenue.

Les frais de personnel représentent 46 % des charges réelles de fonctionnement. Les charges de remboursement d'emprunt (intérêts) sont toujours très faibles.

Les impôts et taxes apportent comme par le passé, une part importante des recettes (42 %). Les dotations et participations (Etat et collectivités) sont de 40% soit un peu moins qu'en 2012.

A ce résultat d'exercice 2013, vient s'ajouter la majorité de l'excédent total de 2012 (97 122 €) pour atteindre un résultat total de 133 500 €.

Pour maintenir cet autofinancement, il semble nécessaire de porter un effort tout particulier sur la maîtrise des dépenses courantes, les recettes évoluant peu.

2 Section d'investissement de la commune

Dépenses

| Dépenses d'investissement Commune | 2013 | | 2012 | |
|---------------------------------------|-----------------|---------------|-----------------|---------------|
| | Mandats émis | A réaliser | Mandats émis | A réaliser |
| Matériel et petits équipements | 6 271 | | 839 | |
| Parking salle polyvalente | | | 4 945 | |
| Voirie | 30 754 | | 21 656 | |
| Réaménagement de la mairie | | | 110 222 | |
| Columbarium | | | 7 308 | |
| Mise en valeur patrimoine église | 81 928 | | 90 | 84 910 |
| Autres | 133 | | 3 213 | |
| Total opérations d'équipement | 119 086 | 0 | 148 273 | 84 910 |
| Remboursement emprunts (capital) | 2 331 | | 2 324 | |
| Total dépenses financières | 2 331 | | 2 324 | |
| Total dépenses investissements | 121 417 | | 150 597 | |
| Déficit reporté | 15 109 | | 33 045 | |
| Total définitif (avec report) | 136 526 | 0 | 183 642 | 84 910 |

Cette année 2013 est marquée par des travaux de grosses réparations et de renforcement de la voirie pour un montant significatif de 30 754 €.

Le matériel d'usage courant a été remplacé (matériel de bureau, rideau salle polyvalente, four salle polyvalente) pour un total de 6 271 €.

Les opérations de régularisation des Restes à Réaliser de 2012 pour la mise en valeur de l'église (vitraux) ont été naturellement faites.

Le montant total des mandats émis s'élève finalement à 136 526 € en ajoutant le solde déficitaire de trésorerie de la section investissement 2012 (aménagement de la mairie).

Il faut souligner que toutes les opérations commencées ont été terminées. Il n'y a donc pas de Restes à Réaliser pour 2014.

Recettes

| Recettes d'investissement Commune | 2013 | | 2012 | |
|--|----------------|---------------|----------------|---------------|
| | Titres émis | A réaliser | Titres émis | A réaliser |
| Subvention d'investissement | 100 757 | | 88 186 | 99 245 |
| Total recettes d'équipement | 100 757 | | 88 186 | 99 245 |
| FCTVA (Fonds de compensation pour la TVA) | 9 402 | | 15 138 | |
| Excédents de fonctionnement | 774 | | 63 966 | |
| Total recettes financières | 10 176 | | 79 104 | |
| Total recettes réelles | 110 933 | | 167 290 | |
| Opérations d'ordre | 1 231 | | 1 242 | |
| Total recettes d'investissement | 112 164 | 0 | 168 532 | 99 245 |

Les recettes sont composées essentiellement par l'encaissement de subventions concernant en particulier les travaux de la mise en valeur de l'église et par le remboursement de la TVA payée sur les investissements antérieurs.

Cependant, ces 112 164 € de recettes ne couvrent pas le montant total des dépenses de 136 526 €, un déficit apparaît pour 24 362 €. Il est facilement comblé par l'excédent total de la section de fonctionnement (133 500 €) pour donner une réserve financière de 109 138 €.

Conclusion

Au 31 décembre 2013, cette réserve ou Fonds de roulement de 109 138 € est bien appréciable pour continuer notre effort de modernisation et de valorisation de notre patrimoine et répondre aux attentes de l'ensemble des habitants.

Budget du service de distribution d'eau potable et assainissement

Le budget de l'eau 2013 a grandement évolué par rapport aux années passées aussi bien dans son exploitation courante que dans les opérations d'investissements.

Les travaux annoncés de réfection et modernisation du château d'eau et des stations de reprises, ont été entrepris et s'ajoutent aux frais d'études et d'équipement de sectorisation du réseau, réalisés en 2012.

Au point de vue financier, il a fallu :

- mobiliser les réserves
- rechercher des financements extérieurs (subvention du Conseil général)
- réaliser un emprunt correspondant à notre besoin de financement.
- accroître les recettes de l'année (augmentation du prix de l'eau), tout en maîtrisant les dépenses courantes.

1 Section d'exploitation (fonctionnement)

| Service de distribution eau potable et assainissement | 2013 | 2012 | Variations |
|--|---------------|---------------|----------------|
| Charges à caractère général | 25 253 | 19 438 | 5 815 |
| Charges de personnel | 9 200 | 9 200 | 0 |
| Charges de gestion courantes | 359 | | 359 |
| Intérêts des emprunts | 1 794 | 1 824 | -30 |
| Dépenses réelles d'exploitation | 36 606 | 30 462 | 6 144 |
| Dotations aux amortissements | 15 894 | 15 769 | 125 |
| Total dépenses d'exploitation | 52 500 | 46 231 | 6 269 |
| Ventes eau et redevance | 59 561 | 44 565 | 14 996 |
| Autres produits | 1 023 | 5 417 | -4 394 |
| Recettes réelles d'exploitation | 60 584 | 49 982 | 10 602 |
| Quote-part des subventions d'investissement versée au résultat | 6 251 | 6 180 | 71 |
| Total recettes d'exploitation | 66 835 | 56 162 | 10 673 |
| Excédent exercice (réel) | 14 335 | 9 931 | 4 404 |
| Excédents reportés | 0 | 36 714 | -36 714 |
| Total définitif (avec report) | 14 335 | 46 645 | -32 310 |

L'excédent d'exploitation 2013 en forte progression se monte à 14 335 € et prend en compte l'augmentation du prix de l'eau rendue nécessaire par le remboursement de l'emprunt.

On remarque qu'il n'y a pas d'excédent reporté, les 46 645 € de 2012 vont directement à la section investissement pour financer les investissements de l'année et les Restes à Réaliser de 2012.

Les dépenses sont essentiellement composées par les dépenses courantes de fonctionnement (fournitures, services, entretiens divers).

Les ventes d'eau représentent naturellement la quasi-totalité des recettes

Les équipements anciens sont amortis comme par le passé pour 15 894 €.

L'année 2013 ne supporte pas encore les conséquences directes des nouveaux équipements.

2 Section investissement

Dépenses

| Dépenses d'investissement Service Eau | 2013 | | 2012 | |
|--|----------------|----------------|---------------|----------------|
| | Mandats émis | A réaliser | Mandats émis | A réaliser |
| Etudes | | 9 662 | 12 148 | 9 662 |
| Terrains, conventions, captages | 47 277 | | 15 | 15 324 |
| Matériel d'exploitation | | | 27 151 | |
| Rénovation château d'eau | 98 142 | 138 967 | 475 | 115 014 |
| Renforcement Eau Stade | | 3 600 | | |
| Total opérations | 145 419 | 152 229 | 39 789 | 140 000 |
| Remboursement des emprunts | 3 686 | | 3 545 | |
| Total dépenses financières | 3 686 | | 3 545 | |
| Total dépenses réelles | 149 105 | | 43 334 | |
| Opérations d'ordre | 6 251 | | 6 180 | |
| Total dépenses d'investissement | 155 356 | 152 229 | 49 514 | 140 000 |
| Déficit reporté | 5 465 | | | |
| Total définitif | 160 821 | 152 229 | 49 514 | 140 000 |

Les opérations réglées en 2013 portent

- sur la fin des indemnisations des propriétaires et exploitants des périmètres rapprochés et sur des travaux de captage (47 277 €).
- sur une partie de la rénovation du château d'eau et autres dépenses qui s'y rapportent (98 142€).

Le 1^{er} remboursement du nouvel emprunt se fera en 2014.

Le montant total des dépenses avec le déficit de trésorerie de 2012 atteint 160 821 € auxquels il faut ajouter les Restes à Réaliser pour 2014, encore très importants de 152 229 € (travaux engagés et non terminés au 31 décembre).

Recettes

| Recettes d'investissement Service Eau | 2013 | | 2012 | |
|--|----------------|---------------|----------------|---------------|
| | Titres émis | A réaliser | Titres émis | A réaliser |
| Subventions d'investissement | 39 598 | 45 698 | 2 796 | 76 799 |
| FCTVA et autres recettes | 12 148 | | 4 062 | |
| Emprunt | 110 000 | | | |
| Total recettes réelles | 161 746 | 45 698 | 6 858 | |
| Amortissements immobilisations | 15 894 | | 15 768 | |
| Total recettes d'investissement | 177 640 | 45 698 | 22 626 | |
| Excédent d'investissement reporté | 46 645 | | 21 422 | |
| Total recettes d'investissement | 224 285 | 45 698 | 44 048 | 76 799 |

Les recettes totales concernant les investissements 2013 s'élèvent à 224 285 € avec 46 645 € d'autofinancement 2012.

On y remarque l'encaissement du nouvel emprunt 110 000 €, la réception des subventions : 39 598 €, et de la TVA : 12 148 € et 45 698 € de subvention à réaliser en 2014.

Cette section investissement est excédentaire pour 2013 de 63 464 € auxquels s'ajoutent les 14 335 € de la section fonctionnement pour donner un solde largement positif de 77 799 €.

Toutefois, la présence des Restes à Réaliser amène un solde négatif de 28 731 pour 2014.

Conclusion

Cette opération d'envergure rendue obligatoire par la vétusté des équipements va nous permettre de profiter d'un équipement de distribution de l'eau de qualité.

Budget du CCAS

Le montant total des recettes de 2 369 € permet un éventail de dépenses adaptées aux besoins de ce budget, comme les années passées

Marcel DANDALEIX

PERMANENCES D'ÉTÈ DE LA MAIRIE

Durant la période des congés d'été, le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 11 août au lundi 1^{er} septembre inclus. Pendant cette période, une permanence sera assurée par le maire et ses adjoints les jours suivants :

Mercredi 13 – mercredi 20 – vendredi 22 – mardi 26 – vendredi 29 août
de 13 h 30 à 17 h 00.

En cas d'urgence vous pourrez contacter le maire ou ses adjoints au :

M. Marcel DANDALEIX 06.84.08.29.97

Mme Milena LOUBRIAT 06.70.49.42.01

M. Paul FREYSSINET 06.07.41.75.29

M. André GOLFIER 06.40.90.67.53

ANIMATIONS ESTIVALES à ORGNAC/VEZERE

Les Amis de l'Eglise Saint-Martial d'Orgnac/Vézère

Contact : 06 20 96 49 01

*** Vendredi 8 août à 18h30 soirée musicale organisée par l'association**

Concert de l'Operita Trio « RHAPSODIVA »

Trois musiciens d'exception offrent un panorama de l'Opéra à travers quatre chefs d'œuvre incontournables :

Carmen, West Side Story, Traviata, Maria de Buenos Aires

Concert à 18h30 (10€) suivi d'un apéritif offert et d'un dîner sur la Place de l'Eglise (15€)

Réservation pour le dîner avant le 6 août au :

06 82 38 92 09 ou 05 55 98 97 70

aesm.orgnac@hotmail.com

*** Samedi 20 et dimanche 21 septembre 2014 : Journées Européennes du Patrimoine**

Ouverture de l'église toute la journée

Visites guidées de l'église (histoire et vitraux Kim en Joong) le samedi à 15 heures et le dimanche à 14 heures 30 (durée 1h/1h30)

Concert de la chorale « CHANTE BRIVE » à 17h le dimanche – libre participation des auditeurs !....

Stand pour la vente des livres.

Pot de fin de soirée

Le Comité des Fêtes et Familles rurales

*** Dimanche 7 septembre de 8h à 18h : Vide-grenier sur la place de l'Eglise.**

Entrée gratuite pour les visiteurs.

De fil en aiguilles...Tricot, dentelle

Renseignements et inscriptions contacter le 05 55 25 90 99 ou 06 82 38 92 09

*** Dimanche 26 octobre : Concours de soupe à la salle polyvalente des Fombiardenes**

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Composition de la commission

• L'article 1650 du code général des impôts prévoit l'institution d'une commission communale des impôts directs dans chaque commune. Cette commission comprend sept membres :

- le maire ou l'adjoint délégué, président ; - et six commissaires.

• Les commissaires doivent :

- être français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;

- avoir au moins 25 ans ; - jouir de leurs droits civils ; - être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;

- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

L'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune.

Enfin, lorsque la commune comporte au moins 100 hectares de bois, un commissaire doit être propriétaire de bois ou de forêts.

Les six commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le conseil municipal. La liste de présentation établie par le conseil municipal doit donc comporter douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux ; à défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques, un mois après la mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal.

Rôle de la commission

La commission communale des impôts directs intervient surtout en matière de fiscalité directe locale :

- elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (articles 1503 et 1504 du code général des impôts) ;

- elle établit les tarifs d'évaluation des locaux de référence pour les locaux d'habitation (article 1503 du code général des impôts) ;

- elle participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du code général des impôts). Son rôle est consultatif ;

- elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (article 1510 du code général des impôts) ;

- elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R*198-3 du livre des procédures fiscales).

Convocation de la commission

L'article 345 de l'annexe III au code général des impôts prévoit que la commission communale des impôts directs se réunisse à la demande du directeur régional/départemental des finances publiques, ou le cas échéant de son délégué, et sur convocation du maire ou de l'adjoint délégué ou à défaut du plus âgé des commissaires titulaires.

Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S)

Le C.C.A.S. est un établissement public communal intervenant principalement dans le domaine de l'aide sociale.

Le 28 avril 2014 le nouveau C.C.A.S. a été constitué (5 élus et 5 administrateurs) et a voté son budget 2014.

Il s'est de nouveau réuni le 26 mai salle de réunion à la mairie pour définir ses actions (aider les familles dans le besoin, aider à l'établissement de dossiers administratifs...)

L'assistante sociale du secteur, Mme Rolland, a été contactée pour mettre en place une collaboration.

Le repas (ou le colis) offert en fin d'année aux habitants de plus de 70 ans reste l'action repérée du C.C.A.S.

Permanences de l'assistante sociale (sur rendez-vous)

UZERCHE

- Tous les jeudis de 9 H 15 à 12 H

VIGEOIS

- le 5 août 2014 de 9 H 15 à 12 H
- le 02 septembre de 9 H 15 à 12 H
- le 16 septembre de 9 H 15 à 12 H

LES BOUCHONS D'AMOUR

Depuis quelques mois, un carton de collecte de l'association «Bouchons d'Amour» est en place à l'accueil de la mairie. Un petit rappel concernant les différents types de bouchons acceptés.

Les bons bouchons



Les bouchons acceptés sont :

- **les bouchons alimentaires** : eau, lait soda, huile, vinaigre, vin, compote, crème fraîche...
- **les bouchons ménagers** : liquide vaisselle, produits d'entretien, lessive, assouplissants, aérosols...
- **les bouchons de cosmétiques** : déodorants, laque, parfum...
- **les bouchons de produits d'hygiène** : dentifrice, shampoing, produits douche...
- **les couvercles en plastique** : chocolat et café en poudre, moutarde...
- **divers** : les boîtes de pellicule photos, les oeufs Kinder...

Ces bouchons sont acceptés à condition qu'ils ne contiennent pas de fer, de carton ou de papier. Cependant, ils peuvent être mis après enlèvement de l'élément interdit. A noter que la colle utilisée par les fabricants est à base d'hévéa, ce qui est tout à fait compatible avec le recyclage.

ATTENTION : les bouchons ne doivent pas dépasser 12 cm de diamètre.

Les bouchons REFUSÉS sont :

- **les bouchons de produits chimiques** hautement toxiques
- **les bouchons de sécurité** : détergents...
- **les bouchons de médicaments**

LE RECENSEMENT MILITAIRE

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

- Qui ?** → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans*.
Où ? → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).
Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

www.defense.gouv.fr/jdc

JDC
OBJECTIF CITOYEN
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SGA
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

Pour toutes questions vous pouvez prendre contact avec la mairie.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Du 15 janvier au 14 février l'INSEE organise la collecte pour établir le recensement des habitants de la commune.

De la qualité de la collecte dépendent le calcul de la population légale de la commune, mise à jour chaque année fin décembre, ainsi que les résultats statistiques (caractéristiques des habitants et des logements : âge, diplôme...) actualisés au mois de juillet suivant.

Le recensement de la population évolue en offrant désormais aux habitants la possibilité de répondre par internet. Testé sur plusieurs communes depuis 2012, ce mode de réponse est généralisé à l'ensemble des communes recensées en 2015.

Pour accompagner ce changement, l'Insee met à disposition des communes et de l'ensemble des acteurs un nouvel outil appelé OMER (Outil Mutualisé des Enquêtes de Recensement), application internet qui simplifie les tâches de gestion de la collecte en mairie et permet un meilleur suivi de l'enquête de recensement.

La secrétaire de maire, Sandrine FAUREL, a été nommée par arrêté municipal coordonnateur et agent recenseur et sera en relation avec un superviseur de l'Insee ; elle bénéficiera d'une formation spécifique en octobre-novembre. Ce travail s'effectuera en dehors des horaires d'ouverture habituels de la mairie.

L'agent recenseur se présentera dans chaque logement recensé. Les personnes recensées auront le choix : remplir les questionnaires papier ou bien répondre en ligne. Dans ce cas, l'agent recenseur en est automatiquement averti et n'a donc pas besoin de passer une seconde fois.

Non seulement les personnes recensées sont assurées de la confidentialité de leur questionnaires, mais répondre en ligne est plus simple que de remplir les questionnaires papier car un système de filtres permet de se limiter aux seules questions qui concernent la personne.

BENNES A OBJETS ENCOMBRANTS

Le SIRTOM, suite à l'adhésion du SICREL de LUBERSAC, a informé la commune que les bennes à objets encombrants ne seront plus mises à disposition. En effet, une déchetterie est désormais disponible pour les habitants d'ORGNAC sur la commune de BEYSSAC au lieu-dit « La Mazelle » en complément de celle d'OBJAT.

CONTAINERS DANS LE CIMETIERE

Des containers ont été mis à disposition dans les deux cimetières pour y déposer les déchets uniquement du cimetière.

Le container vert ne peut contenir que des déchets verts (plante sans les emballages, fleurs coupées....) et dans le marron tout le reste (pot et film plastique, bouteilles plastiques...).

INTERDICTION DE BRÛLER LES DECHETS VERTS



Avec le retour du beau temps, les activités de jardinage sont de retour.

Tonte de la pelouse, taille des arbres fruitiers, entretien des haies, élagage, débroussaillage : les occasions de produire des déchets verts ne manquent pas.

Et pour les éliminer, la vieille habitude de les brûler au fond du jardin ou du champ résiste au temps... et à la réglementation.

Or, le Règlement sanitaire départemental (article 84) interdit le brûlage des ordures ménagères dont les déchets verts font partie - tant à l'air libre (feu de jardin) qu'en incinérateur.

Et la circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 rappelle ce principe : que l'on se trouve en ville, en secteur périurbain ou rural, **le brûlage des déchets verts DOMESTIQUES est STRICTEMENT interdit, et ce toute l'année.**

Les contrevenants aux dispositions du règlement sanitaire départemental relatives aux brûlages des déchets et végétaux sont passibles d'une amende prévue pour les contraventions de la 3^{ème} classe en application du décret du 21 mai 2003, article 7.



LA TARIFICATION INCITATIVE



1/ Rappel sur le calcul de la cotisation

La cotisation se fait **uniquement sur la production d'ordures ménagères**.

Aujourd'hui, vous acquittez la « Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères » (TEOM) calculée en fonction de la valeur locative de l'habitation concernée et figurant sur l'avis d'imposition de taxe foncière.

Demain (à partir du 1^{er} janvier 2014), la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI)** comprendra :

- **une part fixe (80%)** correspondant au même calcul de la taxe habituelle,
- **une part variable, l'incitation (20%)** correspondant à votre production de déchets ménagers.

Le calcul de cette part incitative (20%) se fait à partir de **2 paramètres** :

- le **volume du contenant utilisé**
- le **nombre de présentations**

Un prix au litre (par exemple : 0,009€) est appliqué au volume annuel de déchets produits, pour **une facturation l'année suivante**. Il est voté chaque année (à l'occasion du vote du budget) par les Elus du Sirtom.

Exemples :

A - Un foyer a cotisé en 2013 une **TEOM de 212€**

Durant l'année 2014, il présente **20 fois** à la collecte son **bac de 180L**

- **Partie fixe : 80% soit 169,60 €**
- **Partie variable (l'incitation) :**
180L x 20 levées = 3600 L

3600L x 0,009€ (prix au litre *attention, ce chiffre est une simulation*) = **32,40 €**

Total de la TEOMI facturée en 2015 = 169,60€ + 32,40€ = 202€

⇒ **Réduction de la cotisation totale de 10€**

B - Un foyer a cotisé en 2013 une **TEOM de 199€**

Durant l'année 2014, il a retiré **2 rouleaux de sacs post-payés** (chaque rouleau est composé de 25 sacs de 50L).

- **Partie fixe : 80% soit 159,20 €**
- **Partie variable (l'incitation) :**
(25 sacs x 50L) x 2 rouleaux = 2500 L

2500 L x 0,009€ (prix au litre *attention, ce chiffre est une simulation*) = **22,50 €**

Total de la TEOMI facturée en 2015 = 159,20€ + 22,50€ = 181,70€

⇒ **Réduction de la cotisation totale de 17,30€**



2/ Les collectes et les équipements

➤ Les Ordures Ménagères

↳ Les usagers bénéficiant d'une collecte en porte à porte, soit 70% de la commune ont été dotés des bacs individuels pucés pour identifier le foyer. La collecte s'effectue une fois par semaine le lundi matin, il est donc important de sortir son contenant le dimanche soir et lorsqu'il est plein afin de diminuer le nombre de présentation.



↳ Pour les usagers ne bénéficiant pas d'une collecte en porte à porte, des bacs collectifs équipés d'une serrure à clé ont été positionnés, où seuls des sacs rouges post-payés pourront y être déposés afin de cotiser en fonction de sa production réelle de déchets.

Ces sacs sont disponibles dans votre mairie ou auprès du Sirtom sur présentation d'un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité, quittance de loyer, avis d'imposition...) et seront comptabilisés dans le calcul de la part incitative en n+1 (= "post-payés")

➤ Le Tri

L'ajustement des circuits de collecte permettra d'étendre progressivement à la commune, la collecte sélective en porte à porte. Les usagers concernés seront alors livrés d'un bac jaune et seront informés de façon nominative du démarrage de cette collecte.

Dans l'attente et pour faciliter le geste de tri, le **Point Recyclage** situé au Bois de Bourzat reste à votre disposition.

➤ Les usagers situés dans le Bourg

↳ Ordures ménagères : colonne enterrée

Un badge identifiant le foyer est délivré pour permettre l'ouverture de la trappe d'ordures ménagères afin de comptabiliser les sacs de 50L déposés.



CHAQUE USAGER PEUT CHOISIR DE S'EQUIPER AVEC DIFFERENTS CONTENANTS

Par exemple pour pallier un surplus occasionnel de déchets générés lors d'évènements (déménagement, réception, occupation d'une maison en période estivale...) les usagers dotés d'un bac peuvent retirer en supplément des sacs post-payés ou demander au Sirtom un badge pour se rendre aux colonnes enterrées d'ordures ménagères. Chaque contenance sera alors ajoutée dans le calcul de la part incitative.

Pour tous renseignements complémentaires,
connectez-vous sur www.sirtom-region-brive.net
ou contactez-nous au

▶ N°Vert 0800 204 054

Georges FRAY

**LES FORGES
DE LA
COMMUNE D'ORGNAC-SUR-VÈZÈRE
de 1672 à 1860**

Au cours des siècles précédents, l'actuel territoire de la commune d'Orgnac-sur-Vézère abrita deux forges¹. À l'époque, une forge en Limousin n'avait rien d'original : de Saint-Yrieix-la-Perche à Pompadour, on en comptait une trentaine.

Pour qu'une forge fonctionne, trois éléments sont indispensables : l'eau, le bois, le minerai. Or, à Orgnac, l'eau était fournie par la Loyre dont la déclivité permet l'édification d'une retenue d'eau et le creusement d'une dérivation. Le bois provenait des forêts des alentours contenant en abondance des chênes pour le haut-fourneau et des châtaigniers pour les fours. Le minerai, quant à lui, arrivait surtout des minières de Dordogne (région d'Excideuil), parfois de celles de Corrèze (Estivals et Nespouls) ; il était transporté à dos d'âne et de mulet ou dans des tombereaux tirés par des bœufs.

* * *

La première forge exploitée sur la commune d'Orgnac semble être celle de Mialet, qui aurait été installée vers 1672, sous le règne de Louis XIV. Cette date, avancée par l'abbé Jean-Paul Poulbrière², ne doit pas étonner : à quelques kilomètres d'Orgnac, la forge de Savignac-Lédrier, en Dordogne, aurait été construite en 1521 sous François I^{er}.

La forge de Mialet se trouve sur la rive gauche de la Loyre (en amont du pont de la Peyrade), à peu de distance d'un moulin à grains situé sur le territoire de la commune de Beysnac.

Un document daté du 4 août 1672, émanant de la sénéchaussée d'Uzerche, traite d'un litige opposant Jean Jarrige, qualifié de maître de forges, habitant Eyburie, et Anne Juge, demeurant à Orgnac. Le procès semble concerner l'installation d'une forge sur la Loyre en un lieu appelé « Moulin d'Orgnac ». Mais l'écriture du rédacteur est tellement difficile à lire que les motifs de la contestation (portée devant le parlement de Bordeaux) demeurent inconnus : les recherches entreprises n'ont pas abouti et le dénouement de l'affaire reste ignoré.

On ne connaît pas l'identité, en 1672, du propriétaire de la forge de Mialet. Il faut avancer dans le temps où les documents examinés permettent de penser que la **chartreuse du Glandier** était propriétaire, entre 1672 et 1770, de la forge de Mialet et des terrains environnants sur lesquels elle possédait également un prieuré. On constate, en effet, que sous la signature de son prieur, dom Gabriel Morel, elle cède par acte du 4 mars 1780 ses droits de lods et prélation (redevances dues au seigneur) à **Pierre Ardant**, seigneur de la Grènerie, à Salon-la-Tour. Or celui-ci avait précédemment acquis la forge, car le 2 juillet 1779 il la revend, avec ses dépendances, à **Étienne Brocard**.

La forge était équipée d'un haut-fourneau, de deux feux d'affinerie, du matériel nécessaire et de dépendances. Elle était donc, à la fin du XVIII^e siècle, en état de fonctionner efficacement.

Étienne Brocard décède le 23 février 1794. L'acte d'enregistrement de son décès survenu à son domicile, à la forge de Mialet, le déclare « maître de forges ».

¹ Le mot « forge » vient du latin *fabrica* (atelier, fabrique) qui est devenu *fourga* puis *força* en occitan et *fraya* en limousin. Le mot « forge » se trouve à l'origine de beaucoup de noms de lieux et de patronymes comme Desforges, Farge, Faurie, Lafaurie, Lafarge... (Cf. Marie-Hélène CHASTRE, *Les Moulins de Vigeois*, éd. Les Monédières, 2006, p. 195).

² J.-P. POULBRIÈRE, *Dictionnaire des paroisses du diocèse de Tulle*, Chastrusse, Brive, tome II, 1965, p. 306.

Son successeur est son fils **Pierre Brocard**, qui continue l'exploitation de la forge. Mais celle-ci est détruite par une très violente crue de la Loyre et, afin de respecter la réglementation imposée par la loi du 21 avril 1810, Pierre Brocard est dans l'obligation de demander l'autorisation de conserver la forge. Elle est accordée par l'ordonnance royale du 8 décembre 1824 qui permet au sieur Brocard de « *conserver l'usine à fer de Mialet [...] composée d'un feu d'affinerie et d'un marteau [...]* ». Pierre Brocard, qui avait été nommé adjoint au maire d'Orgnac le 9 août 1816, ne le saura pas : il décède le 6 août 1824, âgé de 46 ans.

À la forge, le successeur de Pierre Brocard est **Pascal Boisset** qui fut d'abord, selon un document rédigé de sa main le 3 mars 1825, « *fermier de l'usine à fer de Mialet appartenant aux héritiers de feu Brocard* ». Il en devient propriétaire en fin 1828.

En février 1834, Pascal Boisset sollicite de la préfecture l'autorisation d'ajouter un deuxième feu d'affinerie à son usine à fer. L'ordonnance royale du 8 mai 1836 accède à cette demande, mais Pascal Boisset ne s'estime pas satisfait. Le 20 mars 1837, il présente une nouvelle demande pour l'installation d'un haut-fourneau, d'un lavoir à bras et d'un bocard³. Il obtient l'accord de l'Administration, conformément à l'ordonnance royale du 13 novembre 1839.

À cette date, l'exploitation paraît encore rentable. Mais pas pour longtemps. En fin 1841, la forge de Mialet est déclarée en liquidation judiciaire. Le 12 avril 1842, à l'audience des criées du tribunal de Brive, elle est adjugée à un avoué qui intervient pour le compte de **M^e Pierre-Marie Bonnel-Laborie**, avocat et notaire (?) à Vigeois, qui devient propriétaire de la forge après le 28 juin 1844.

La seconde forge exploitée sur la commune d'Orgnac est celle qui fut installée sur la rive gauche de la Loyre, à hauteur de son confluent avec la Noux (en aval et à peu de distance du pont de la Peyrade). Les documents administratifs la désignent sous le nom de « forge de Goudal », de « forge basse » – probablement parce qu'elle se trouve en bas du village – ou encore « forge d'Orgnac ».

Son existence est établie de manière incontestable par :

- le rapport Masmorel du 19 mars 1789 soulignant que « *les deux forges de Mialet et d'Orgnac sont de médiocre importance [...]* » ;
- les ordonnances royales du 15 août 1827 et du 21 novembre 1843.

Aucun doute ne subsiste : avant mars 1789, une forge existait bien en bas d'Orgnac. Cette forge devait être, à l'époque de la révolution de 1789, la propriété de **Léonard Goudal** né vers 1718 à Perpezac-le-Noir. Nommé maire d'Orgnac le 15 mai 1800 (sous le Consulat), il démissionne le 3 février 1804 en raison de son âge et il décède à Orgnac le 13 septembre 1804, quelques mois après sa démission.

Le successeur de Léonard Goudal à la « forge basse » est **Jean-Baptiste Meillard**, déclaré « *chirurgien* » sur son acte de mariage du 14 septembre 1819, « *médecin au bourg* » sur un relevé de ses propriétés, « *officier de santé* » sur son acte de décès. Il est nommé adjoint au maire d'Orgnac le

³ Le bocard est un appareil à pilon pour le broyage des minerais.

31 août 1824 (remplaçant Pierre Brocard décédé le 6 août 1824), puis maire de cette commune par arrêté préfectoral du 9 septembre 1830. Il décède le 8 septembre 1834, âgé de 42 ans.

Jean-Baptiste Meillard avait sollicité l'autorisation d'installer deux feux d'affinerie : l'ordonnance royale du 15 août 1827 lui accorda cet agrandissement et un document de la même année signale qu'il employait six forgerons, trois charbonniers (pour réduire le bois en charbon), deux voituriers et un bouvier pour transporter et livrer les produits finis.

Le successeur de Jean-Baptiste Meillard à la forge est son neveu **Pierre Félix Lafaurie** né en 1811 à Orgnac, maître de forges en 1833 (âgé de 22 ans), maire de la commune du 20 août 1846 au 12 octobre 1868, décédé le 27 juin 1882 à 71 ans. C'est Pierre Félix Lafaurie qui avait demandé le 12 avril 1842 l'autorisation d'installer un haut-fourneau et présenté un plan général montrant l'emplacement de la forge, de sa halle, du haut-fourneau et du magasin. L'ordonnance royale du 21 novembre 1843 lui accorde cette « *augmentation d'usine* » et, désormais, la « forge basse » est parfaitement équipée pour assurer une production efficiente.

Mais voilà ! La forge de Mialet, exploitée par Pascal Boisset, est déclarée en faillite en fin 1841. Celle du Glandier (sur la commune de Beyssac) subit le même sort en fin 1842. La « forge basse » d'Orgnac, après l'installation du haut-fourneau, n'obtient pas de meilleurs résultats. Sous le nom de « Société des forges du Glandier, de Mialet et d'Orgnac », les trois forges font l'objet, en 1855, d'un regroupement associatif mettant en commun les approvisionnements nécessaires et espérant constituer un groupe assez important pour rivaliser avec les autres entreprises régionales comme la Grènerie et Savignac-Lédrier. Mais rien n'y fait : en 1860, cette société dirigée par Pierre-Marie Bonnel-Laborie, l'avocat-notaire de Vigeois, est placée en liquidation judiciaire, mettant fin définitivement à l'exploitation des forges de la commune d'Orgnac.

L'étude des ruines actuelles situées en bas de la commune d'Orgnac permet de retrouver la trace du canal d'alimentation en eau nécessaire pour activer les soufflets et refroidir les gueuses. Il est possible également de repérer les restes de la forge à battre, de la halle, du haut-fourneau et d'un magasin servant à stocker les produits finis.

* * *

Pour le fonctionnement des deux unités de Mialet et d'Orgnac, les maîtres de forges ont utilisé une main-d'œuvre en grande partie locale, mi-ouvrière, mi-paysanne, issue de l'immédiat environnement. Les affineries pouvaient être utilisées durant une grande partie de l'année alors que les hauts-fourneaux fonctionnaient surtout l'hiver, en morte-saison de la vie agricole, permettant ainsi aux cultivateurs de trouver un travail complémentaire à leur activité agricole.

Les maîtres de forges ont donc un impact économique certain sur la commune. Du fait de leur contact permanent avec la population, ils établissent et perpétuent un réseau dense de relations très étroites. De plus, du fait de leur profession et de leurs connaissances, ils occupent dans la commune un rang plus élevé que celui de la majorité des habitants. Il n'est donc pas surprenant qu'ils accèdent aux fonctions concernant l'administration de la commune où la forge est installée : ainsi, Léonard Goudal fut maire d'Orgnac de 1800 à 1804, Pierre Brocard adjoint au maire de 1816 à 1824, Jean-

Baptiste Meillard adjoint de 1824 à 1830 puis maire de 1830 à 1834, Pierre Félix Lafaurie maire de 1846 à 1868 (pendant vingt-deux ans).

En outre, si l'on veut bien dépasser la simple approche technique, on peut observer que cette structure sociale (manœuvres, conducteurs, charbonniers, forgerons, maîtres de forges) est largement tributaire des ressources naturelles que sont le minerai de fer, le bois et l'eau. Le travail des forges, replacé dans son cadre social, apparaît alors comme le prolongement de l'exploitation de la terre, comme l'une des composantes d'un système économique fondé sur la pluriactivité des grands domaines fonciers.

Enfin, la gestion des forges dépend du traitement du paysage et de ses environs immédiats : le sol d'où est extrait le minerai, la rivière qui assure la mise en mouvement de ses machines, la forêt qui fournit le combustible indispensable à la réduction du minerai. Cet environnement est à entretenir. Durant des années, les maîtres de forges ont su veiller à la parfaite exécution de tous les travaux nécessaires au maintien de ces abords, comme les propriétaires fonciers agissent avec leurs propriétés.

* * *

La date précise de création des forges et, en conséquence, la durée de leur exploitation ne sont pas connues. Cependant, leur roman est incontestablement historique.

Roman de travail, roman populaire, roman d'une époque, roman d'une société... Un écrivain comme Émile Zola – contemporain de la révolution industrielle du XIX^e siècle – aurait aisément montré l'incidence de la disparition de ces forges, tant sur le plan social que sur le plan humain.

C'est que l'histoire des forges de la commune d'Orgnac raconte une partie de la grande Histoire des hommes communiant avec la nature qui leur apportait l'eau, le bois, le minerai et l'espérance d'un avenir attrayant.

La forge de Mialet

(photos G. F., mars 2009)



Canal d'amenée de l'eau



Mur de la halle du haut-fourneau

La forge d'Orgnac

(photos G. F., mars 2009)



*Les ruines de la forge, de la halle et du haut-fourneau
(selon le plan établi par Pierre Félix Lafaurie le 7 avril 1842)*



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2014

SALLE DES REUNIONS à 20 HEURES

Secrétaire de séance : Brigitte MARSAC

Membres présents : 9

Absents excusés : Clément DUVIALLARD – Milena LOUBRIAT (a donné pouvoir à Brigitte MARSAC)

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis « salle des réunions » de la Mairie, suivant convocation du 07 février 2014.

* * *

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 23 DECEMBRE 2014 : approuvé à l'unanimité.

ACTIVITES ET TRAVAUX DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

- 18 janvier : vœux du Maire. Il y a eu une bonne participation des habitants.
- 25 janvier : repas d'Orgnac Amitiés à la salle polyvalente des Fombiardes.
- 01 février : par l'intermédiaire du Pays d'Art et d'Histoire « Vézère Ardoise » 60 guides conférenciers, participants à leur congrès national annuel à FIGEAC, sont venus visiter l'église et découvrir les vitraux du Père Kim en Joong.
- Pose d'enrobés à froid sur les routes du Puymirol, du stade et au Bourg.
- Suite aux rafales de vent et aux fortes chutes de pluie, les employés municipaux sont intervenus à plusieurs reprises pour dégager des arbres sur les voies communales (la Courtine, la Grange).
- Les travaux de renforcement de l'alimentation en eau du bloc de douches du stade ont débuté. La cuve a été posée et la pompe d'alimentation est en cours d'installation.
- Des problèmes de régulation du chauffage des bureaux de la Mairie ont été constatés. Une solution est recherchée.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Budget principal de la commune

-Section de fonctionnement : Recettes : 204 274.83 €, Dépenses : 167 897.22 €

Résultat : 36 377.61 €

Report année n-1 : 97 122.93 €

Excédent total : 133 500.54 €

-Section d'investissement : Recettes : 112 164.62 €, Dépenses : 121 417.04 €,

Résultat : - 9 252.42 €

Report année n-1 : - 15 109.29 €

Déficit total : - 24 361.71 €

Déficit cumulé : 24 361.71 €

Service de distribution d'eau potable et assainissement

-Section d'exploitation : Recettes : 66 834.94 €, Dépenses : 52 500.34 €, Résultat : 14 334.60 €

Excédent total : 14 334.50 €

-Section d'investissement : Recettes : 224 285.10 €, Dépenses : 155 356.98 €, Résultat : 68 928.12 €

Report de l'année n - 1 : - 5 465.39 €

Excédent Total : 63 462.73 €

Reste à réaliser à reporter sur n + 1 :

Recettes : 45 698.00 €, Dépenses : 152 228.88€

Déficit cumulé : -28 733.55 €

CCAS

-Section de fonctionnement : Recettes : 1 960.00 €, Dépenses : 119.60 €, Résultat : 4 189.06 €

Excédent de fonctionnement reporté : 2 348.66 €

Excédent avec report de l'année n - 1 : 4 189.06 €

Les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

Renouvellement de la convention d'assainissement collectif (SATESE) : M. le Maire présente le projet de convention à conclure entre la commune d'ORGNAC-SUR-VEZERE et le Conseil Général de la CORREZE et précise que l'objet de la présente convention est de définir les rapports entre les parties en ce qui concerne la mission d'assistance technique fournie par le Département à la commune, dans les domaines de l'assainissement et la protection des milieux aquatiques, en application de l'article 73 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

La participation financière de la prestation est fixée pour l'année 2014 à : 0.30€ (tarif d'adhésion) x 361 (population DGF de la Commune) = 108€ TTC.

Chaque année la population DGF de la Commune sera actualisée et il sera appliqué une augmentation du tarif d'adhésion prévue à la convention.

La convention à conclure est établie pour une durée de 5 ans soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à payer la participation financière de la prestation et à signer la convention présentée ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

EXAMEN DE LA CHARTE DE VALORISATION DU PATRIMOINE ENTRE LE CONSEIL GENERAL, LA PAROISSE ET LA COMMUNE :

Dans le cadre de cette charte les animations suivantes sont prévues :

- *Journées européennes du patrimoine* : l'animation de ces journées est assurée par la municipalité aidée par l'Association des Amis de l'Eglise Saint-Martial d'ORGNAC/VEZERE (AESMOV). Des permanences et visites guidées sont prévues.
- *Organisation de concerts* : l'AESMOV organise le second vendredi d'août une soirée musicale, suivi d'un apéritif et d'un dîner.

Cette charte sera cosignée par le Maire, le Curé de la Paroisse et un représentant du Conseil général.

VOTE : 10/10 POUR

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT » :

Vu la délibération n° 2013-65 du Conseil Municipal du 23 décembre 2013, approuvant la dissolution de la Communauté de Communes des 3A et la répartition de son actif et de son passif ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2013, portant la dissolution de la Communauté de Communes des 3A ;

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le lotissement « du Poteau » créé par la Communauté de Communes des 3A est transféré à la Commune d'ORGNAC-SUR-VEZERE au 1^{er} janvier 2014.

Il rappelle également que la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche, à laquelle la commune adhère depuis le 1^{er} janvier 2014, n'a pas la compétence « lotissement ».

Il est donc nécessaire de créer un budget annexe destiné à enregistrer toutes les opérations comptables relatives à ce lotissement et de reprendre les écritures en cours issues du dernier compte de gestion du budget annexe de la CC3A, et notamment le transfert d'emprunt d'un montant de 130 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un budget annexe « lotissement » à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- **DECIDE** d'assujettir ce budget au régime réel normal trimestriel de la TVA ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'avenant de transfert de ligne de trésorerie de 130 000.00 € contracté par la CC3A auprès du Crédit Agricole Centre France.

-

FRAIS DE SCOLARISATION DES ENFANTS D'ORGNAC A L'ECOLE MATERNELLE ET A L'ECOLE PRIMAIRE DE VOUTEZAC :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les titres exécutoires reçus concernant les frais de scolarisation pour l'année 2012/2013 pour la commune de VOUTEZAC d'un montant de 1 890 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le montant de ces frais et autorise M. le Maire à mandater ces dépenses.

ALIENATION DU CHEMIN RURAL DU BOURG A M. Pierre FAURIE, SITUE ENTRE LES PARCELLES SECTION AP 73-77—78 et 79 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'acte de vente chez Maître HARSCOET Stevan Notaire à Objat et tout autre document se référant à cette vente.

QUESTIONS DIVERSES :

- Bennes à objets encombrants : le SIRTOM, suite à l'adhésion du SICRA de LUBERSAC, a informé la commune que les bennes à objets encombrants ne seront plus mises à disposition. En effet, une déchetterie est désormais disponible pour les habitants d'ORGNAC sur la commune de BEYSSAC au lieu-dit « La Mazelle » en complément de celle d'OBJAT.
- Mme LECAT-SOILLY Marie-Hélène, par courrier en date du 10 janvier 2014, a recontacté la commune afin que celle-ci acquiert sa parcelle de terrain cadastrée AP 82 dans le bourg ou qu'elle rétablisse le chemin dans son tracé initial. Effectivement, le tracé du chemin rural s'est déplacé au fil des ans et traverse sa parcelle. En 2012, France Domaine a estimé cette parcelle de 22 ares à 800 €. Le Conseil Municipal décide de reporter l'examen de cette demande lors d'une prochaine réunion.

Bilan de mandature :

M. le Maire a dressé le bilan des investissements réalisés sur le budget principal et sur le budget de l'eau entre 2008 et 2013.

Ceux-ci s'élèvent à :

- Budget principal : 560 939,81 €
- Budget de l'eau : 266 773.15 €

Soit un total de 827 712.96 €

La séance est levée à 21 h 45.

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal**du vendredi 28 mars 2014 à 11 heures**

Les membres du conseil municipal élus lors des élections du dimanche 23 mars 2014, dûment convoqués par Monsieur Marcel DANDALEIX, maire sortant, par courrier du 24 mars 2014, se sont réunis salle de la mairie à 11 heures.

La séance a été ouverte par M. Marcel DANDALEIX.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux suivants : M. Philippe BRAVARD, M. Marcel DANDALEIX, M. Pierre FAUCHER, M. Paul FREYSSINET, M. Roger GOLFIER, Mme Milena LOUBRIAT, Mme Brigitte MARSAC, Mme Nathalie MATHIEU, Mme Françoise MOMMELE, M. Pierre PARVEAU, M. Sébastien SAGNE.

Mme Françoise MOMMELE, doyenne des membres du conseil municipal, assure la Présidence.

Mme Milena LOUBRIAT est nommée secrétaire.

Mmes Nathalie MATHIEU et Brigitte MARSAC sont nommées scrutateurs pour le vote à bulletin secret.

Election du maire :

M. Marcel DANDALEIX s'est porté candidat.

Chaque membre du conseil municipal a procédé au vote par bulletin secret sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins dépouillés : 11

M. Marcel DANDALEIX a obtenu 11 voix

M. Marcel DANDALEIX est élu à l'unanimité.

M. le Maire propose l'élection de 3 adjoints (30% des conseillers)

Election du 1^{er} adjoint :

Sous la présidence de M. DANDALEIX, élu maire, il a été procédé à l'élection du 1^{er} adjoint :

Mme Milena LOUBRIAT s'est portée candidate.

Comme pour l'élection du Maire chaque membre du conseil municipal a procédé au vote par bulletin secret sur papier blanc.

Nombre de bulletins dépouillés : 11

Mme Milena LOUBRIAT a obtenu 11 voix.

Mme Milena LOUBRIAT est élue à l'unanimité.

Election du 2^{ème} adjoint :

M. Paul FREYSSINET s'est porté candidat.

Les opérations de vote se sont déroulés comme précédemment.

Nombre de bulletins dépouillés : 11

M. Paul FREYSSINET a obtenu 11 voix.

M. Paul FREYSSINET est élu à l'unanimité.

Election du 3^{ème} adjoint :

M. Roger GOLFIER s'est porté candidat.

Les opérations de vote se sont déroulés comme précédemment.

Nombre de bulletins dépouillés : 11

M. Roger GOLFIER a obtenu 11 voix.

M. Roger GOLFIER est élu à l'unanimité.

Bilan positif de la mandature précédente, dans une bonne ambiance ; remerciements aux élus qui n'ont pas souhaité se représenter.

Indemnités du maire et des adjoints

Proposition est faite de conserver le même montant que pour le précédent mandat ; le conseil municipal adopte cette proposition.

Commissions

Il a été procédé à la composition de la Commission Finances et Appel d'offres :

M. Marcel DANDALEIX, Mme Milena LOUBRIAT, Mme Brigitte MARSAC, M. Paul FREYSSINET, M. Sébastien SAGNE

Cette commission se réunira :

le 11 avril à 18h. pour préparer les budgets

le 15 avril à 9h. avec Mme Chancy, trésorière

Les budgets seront votés en présence de Mme Chancy, trésorière, par le conseil municipal réuni le 24 avril à 20h30.

Tous les membres du conseil municipal sont invités à se positionner dans les commissions suivantes qui devront comporter environ 5 membres :

*Commission Travaux, Voirie, Urbanisme, Environnement et Cadre de Vie

*Commission Comice Agricole

*Commission Sport et Associations

*Commission Commémoration

*Commission Bulletin Municipal, Communication

*Commission Patrimoine et Culture

Devront également être nommés les membres du Centre Communal d'Action Sociale.

Lors de la prochaine réunion il faudra aussi procéder à la nomination des représentants délégués dans les Syndicats ou Associations suivants :

*Syndicat d'Electrification d'Orgnac

*Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région de Brive (SIRTOM)

*Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de la Région d'Objat (SIVOM)

*Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère (SIAV)

*Association Pays Vézère Ardoise

Opérations à venir

Château d'eau → les travaux seront terminés fin avril

Stade → 2 entreprises (Limoges et Périgueux) doivent faire des devis pour décompacter le terrain

Voirie → établir des priorités pour les interventions futures et le montant alloué

Logement du Presbytère → préparer un dossier et chercher les aides possibles pour financer l'opération

Eglise → continuer les travaux requis en lien avec l'Association AESMOV

Aménagement du Bourg → Contacter le CAUE et le C.G.

Lotissement

Poursuivre la mise en place du P.A.V.E.

Création d'un site Internet de la commune

Divers

Suite à la dissolution de la Communauté des 3A la commune récupère environ 45000€, argent qui sera affecté au budget de la commune, à voire pour sa répartition.

Prochaine réunion du Conseil Municipal lundi 7 avril à 20h30

La séance est levée à 12h.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 AVRIL 2014 A 20H

Secrétaire de séance : Milena Loubriat

Les membres du conseil municipal se sont réunis « salle des réunions » de la mairie suite à la convocation du 31 mars 2014.

Membres présents : 11

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES REUNIONS DES 17 FEVRIER 2014 ET 28 MARS 2014 : les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

POSITIONNEMENT DE CHAQUE CONSEILLER DANS LES DIFFERENTES COMMISSIONS :

→Commission Finances : Marcel DANDALEIX, Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, Brigitte MARSAC, Sébastien SAGNE

→Commission Appel d'Offres : Marcel DANDALEIX, Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, Brigitte MARSAC, Sébastien SAGNE, Françoise MOMMELE

→Commission Travaux, Voirie, Urbanisme : Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Sébastien SAGNE, Nathalie MATHIEU, Pierre FAUCHER, Pierre PARVEAU

→Commission Environnement et Cadre de Vie : Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Brigitte MARSAC, Françoise MOMMELE, Philippe BRAVARD, Pierre FAUCHER, Pierre PARVEAU

→Commission Comice Agricole : André GOLFIER, Pierre FAUCHER, Sébastien SAGNE

→Commission Sport et Associations : Paul FREYSSINET, Milena LOUBRIAT, Philippe BRAVARD, Pierre PARVEAU

→Commission Commémoration : André GOLFIER, Philippe BRAVARD

→Commission Bulletin Municipal, Communication : Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, Françoise MOMMELE, Brigitte MARSAC

→Commission Patrimoine et Culture : Milena LOUBRIAT, Philippe BRAVARD, Brigitte MARSAC, Françoise MOMMELE

→Centre Communal d'Action Sociale : Milena LOUBRIAT, Nathalie MATHIEU, Françoise MOMMELE, Philippe BRAVARD. Les quatre membres restant seront désignés ultérieurement, dont le représentant UDAF pas connu aujourd'hui

→SIRTOM : Marcel DANDALEIX, Brigitte MARSAC

→SIAM : Philippe BRAVARD, Pierre PARVEAU, Milena LOUBRIAT, André GOLFIER

→Association Vézère Ardoise : Brigitte MARSAC, Françoise MOMMELE

→Syndicat d'Electrification d'Orgnac : Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Sébastien SAGNE, Nathalie MATHIEU

→Instance de Coordination de l'Autonomie de Vigeois (ICA) : Nathalie MATHIEU (conseillère référente pour les personnes âgées et titulaire à l'Instance) Milena LOUBRIAT (suppléante)

→Communauté de Communes du Pays d'Uzerche : Marcel DANDALEIX, Milena LOUBRIAT (remplaçante)

→ Correspondant Défense : Philippe BRAVARD

D'autres commissions pourront être créées si le besoin s'en fait sentir.

CHANGEMENT D'OFFICE DE TOURISME

L'Office de Tourisme de Vigeois ayant cessé ses activités suite à la dissolution de la Communauté des 3A, nous sommes rattachés à l'Office de Tourisme du Pays d'Uzerche qui pour l'instant fonctionne sous forme associative.

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La délibération n°2014 du 28/03/2014 fixe le montant mensuel brut à 1 189,11 € repart de la façon suivante : 451,86 € pour le maire et 245,75 € pour chacun des adjoints.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Budget principal

Résultat Total 2013 → 109 138,83 €

La capacité d'autofinancement est d'environ 70 000 € (FCTVA 2012 et subvention compris); la Commission Finances fera des choix pour les travaux à exécuter en 2014.

Budget de l'eau

Résultat Total 2013 déficitaire → -28 733,55 €

Ce résultat déficitaire est dû à l'attente du remboursement de la T.V.A.

Les relevés des compteurs doivent être faits impérativement en juillet/août pour que la facturation et le règlement se fassent avant la fin de l'année.

REMISE EN ETAT DU STADE

Une étude a été faite par M. BAFRET de la Chambre de l'Agriculture pour le drainage (coût environ de 40 000 € sans le resemis).

Les entreprises BS Rénovation (Périgueux) et FERRAND (Boisseuil) ont fait des propositions pour reprofiler le terrain (les deux se sont rendues sur place), coût envisagé → 7 à 8 000 €. M. le Maire les recontacte pour des renseignements supplémentaires. Une demande sera également faite auprès du Conseil Général pour récupérer de la terre végétale stockée sur la route de Vigeois.

DELIBERATIONS

En fin de séance 5 délibérations sont approuvées à l'unanimité

- Délibération autorisant le maire ou le premier adjoint à signer toute facture ne dépassant pas le montant de 5 000 € sans contacter le Conseil Municipal (entérine la délibération du 22/05/2008 concernant le Code des marchés publics).
- Délibération pour encaisser un chèque de la Fondation du Patrimoine.
- Délibération pour adhérer à « Notre Village ».
- Délibération pour la participation financière au Syndicat d'Electrification.
- Demande de Certificat d'urbanisme accordé

PREPARATION DE LA CEREMONIE DU 8 MAI

M. le maire contactera René DEBEST pour l'organisation : cérémonie sur la place, visite des stèles, pot de l'amitié et repas aux Fombiardes.

DIVERS

Problème d'installation d'un poteau électrique à Vaynas :

M. le Maire se rendra sur place. Un rendez-vous a été pris avec les propriétaires concernés par le déplacement d'un poteau électrique au village de Vaynas.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 24/04/2014 à 20h30 en présence de Madame CHANCY qui présentera les budgets primitifs.

La séance est levée à 22H.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 AVRIL 2014 0 20H 30

Secrétaire de séance : Milena Loubriat

Les membres du Conseil municipal se sont réunis « salle des réunions » de la mairie suite à la convocation du 17 avril 2014.

Membres présents : 10

Absente excusée : Françoise MOMMELE a donné pouvoir à Brigitte MARSAC.

VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX (Taxe d'habitation, taxe foncière propriété bâtie, taxe foncière propriété non bâtie)

Il est soumis au vote une augmentation de 2 % de la taxe d'habitation, soit 7.91 % contre 7.76 % en 2013.

Les autres taux sont inchangés (TFB : 10.21 % et TFNB : 72.94 %)

La proposition est adoptée à l'unanimité

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Mme CHANCY présente les budgets 2014 qui ont fait l'objet de 2 réunions préparatoires des commissions travaux et finances (11 et 16 avril 2014).

Vote du Budget principal

La section fonctionnement 2014 profite d'une subvention d'un montant de 45413.82 € provenant du versement du résultat de fonctionnement entre toutes les communes de la Communauté de Communes des 3 A après sa dissolution.

Le programme prévisionnel des opérations d'investissement sera essentiellement centré sur :

- L'achat de matériel (matériel roulant)
- Les travaux de l'église
- La voirie
- La rénovation du stade
- La création d'un site internet
- Le logement du bourg

Le montant des crédits proposés est le suivant :

-Section fonctionnement : Recettes : 201 597 €

Résultat de fonctionnement reporté : 154 552, 65 €

Total Recettes : 356 149,65 €

Total dépenses : 356 146,65 €

-Section investissement : Recettes : 165 367,36 €

Reste à Réaliser de l'exercice précédent : 0

Total Recettes : 165 367,36 €

Dépenses, vote au titre du présent budget : 141 005,65 €

Report de l'année n-1 : 24 361,71 €

Reste à réaliser de l'exercice précédent : dépenses : 0

Total dépenses : 165 367,36 €

Le budget primitif du budget principal est adopté à l'unanimité

Vote du Budget service de distribution d'eau potable et assainissement

Il est proposé au vote du Conseil municipal les crédits suivants :

-Section d'exploitation : Recettes : 63 540 €

Report année n-1 : 0
Total recettes : 63 540 €

Total dépenses : 63 540 €

Section d'investissement : Recettes, vote au titre du présent budget : 81 791,66 €
Reste à réaliser : 45 698 €
Report année n-1 : 63 462,73 €
Total Recettes : 190 952,39 €

Dépenses, vote au titre du présent budget : 48 386 €
Report année n-1 : 0
Restes à Réaliser : 142 566,39 €
Total dépenses : 190 952,39 €

Le budget primitif du budget du service de l'eau est adopté à l'unanimité

Budget du CCAS

Le budget du C.C.A.S. sera examiné lors de sa réunion prévue le 28 avril 2014 à 18h salle de la mairie

RELANCE DE LA MISE EN VENTE DU LOTISSEMENT DU POTEAU

7 lots restent à vendre soit une superficie de 9 158 m². La commune a repris la gestion de ce dossier qui relevait précédemment de la compétence communautaire de la Communauté de Communes des 3A avant sa dissolution.

Le Conseil municipal s'est positionné pour un prix du m² de 9.70 € TTC après vote :

VOTE : POUR : 9 CONTRE : 2

RENOVATION DE LA PELOUSE DU STADE

L'entreprise BS Rénovation a été retenue au vu de son devis comportant :

décompactage du terrain-sablage -mise en place de terre végétale sur les zones dégradées
regarnissage- griffage et balayage pour un montant de 5055.00 € HT

L'opération a préalablement bénéficié de l'aide précieuse de Jean-Pierre GLOUTON, Sébastien SAGNE et Pierre FAUCHER (transport de terre), de Sébastien SAGNE (passage d'une sous soleuse « taupe ») et de Bernard LEYMARIE (évacuation mécanique du gazon après la tonte). Les pierres de surface ont été ramassées par les joueurs.

Que toutes ces personnes soient remerciées pour leur bénévolat.

L'entreprise BS Rénovation doit débiter les travaux le 5 mai.

RENOVATION DU CHATEAU D'EAU

La réception de fin de chantier aura lieu après la finition des travaux de peinture (pose d'un bandeau) qui est annoncée pour la fin mai.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE

Le 14 avril le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche a pris connaissance des orientations budgétaires 2014. La commune d'Orgnac ne devrait pas être impactée par l'augmentation des prochaines taxes additionnelles.

DIVERS

Commémoration du 8 mai

L'organisation sera la même que celle des années précédentes à partir de 11h 30.

SIRTOM

Un container supplémentaire sera demandé pour la salle polyvalente ainsi qu'une modification de l'itinéraire de passage du camion au village de la Pierre Blanche.

Réunion de la commission travaux le 7 mai.

Invitation de la population à l'apéritif dinatoire offert par l'équipe municipale : une information par voie de presse sera faite pour le 17 mai.

Journée de bénévolat de l'Association des amis de l'église Saint Martial d'Ornac sur Vézère le 23 mai.

Rencontre avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) le 16 mai sur le site du Bourg.

Organisation du bureau de vote pour les élections européennes du 25 mai.

La séance est levée à 23h45

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 JUIN 2014 A 20H 30

Secrétaire de séance : Milena LOUBRIAT

Les membres du Conseil municipal se sont réunis « salle des réunions » de la mairie suite à la convocation du 23 mai 2014.

Tous les membres du conseil municipal étaient présents.

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES 7 ET 24 AVRIL 2014

Ils sont approuvés à l'unanimité.

TRAVAUX DU STADE

Les travaux de rénovation de la pelouse sont terminés. Le Maire renouvelle ses sincères remerciements aux bénévoles cités dans le précédent compte rendu du conseil municipal auxquels il faut ajouter Bernard LEYMARIE dont l'intervention a été déterminante dans la conduite des travaux de l'entreprise (évacuation du gazon).

L'acquisition au meilleur prix d'un matériel de ramassage de la tonte et d'arrosage est envisagée.

JOURNEE DU 8 MAI

A la suite de la commémoration officielle l'assistance a été invitée au verre de l'amitié offert par la municipalité. Le dépôt de gerbe sur les stèles a précédé le repas organisé à la salle polyvalente et qui a réuni 84 convives dans une bonne ambiance.

PLANTATION DES « MAI »

Le 17 mai avec une participation de près de 150 personnes un apéritif dinatoire a été offert par la nouvelle équipe municipale.

REJET DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LE LOTISSEMENT DU POTEAU

La préfecture a demandé au conseil municipal d'annuler la délibération prise le 24 avril concernant le prix de vente d'un seul lot ; dans le respect de la légalité le prix doit être le même pour tous les lots.

SALON DE L'HABITAT

Durant le Salon de l'habitat qui s'est déroulé du 23 au 25 mai à Brive une information concernant le lotissement a eu lieu.

TRAVAUX DE MODIFICATIONS INTERIEURES DE L'EGLISE

Suite au courrier de Mme COMBROUZE-LAFAYE, conservateur des objets d'art et antiquités de la Corrèze, qui donne son accord concernant les modifications de pièces du maître-autel demandés par l'Association des Amis de l'Eglise Saint-Martial d'Ornac sur Vézère, les travaux acceptés seront exécutés par l'association.

TRAVAUX DE REPARATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

30% de la dotation du Conseil général attribuées pour les 6 prochaines années (25321 €) seront utilisés dès cette année.

Au vu des devis de l'entreprise Freyssinet les travaux suivants seront exécutés :

- route de la Courtine (9 831 € H T)
- route du Malchétif (10 307 € H.T). Il faudra sensibiliser les riverains à couper les arbres en bord de route pour un meilleur entretien.
- route du Poteau (5 767 € H.T).

Le financement sera le suivant : 7 500 € subvention du Conseil général, le reste à charge de la commune.

Des interventions ponctuelles seront confiées aux employés communaux dans de brefs délais

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

La municipalité doit proposer une liste de 12 titulaires et de 12 suppléants aux services des impôts qui en choisira 6 et 6. Cette commission rend compte une fois par an de tous les changements concernant le bâti ou le classement des terrains ; elle examine aussi les réclamations des contribuables. Une information sera insérée dans le prochain bulletin municipal.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

L'Institut national de la statistique et des études économiques (I.N.S.E.E) procédera au recensement d'Ornac entre le 15 janvier et le 14 février ; par délibération Sandrine FAUREL est nommée « coordonnateur communal » et « agent recenseur » ; elle bénéficiera d'une formation spécifique pour exécuter cette tâche en octobre-novembre.

PRESENTATION DES FONCTIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le compte rendu de la première réunion du nouveau CCAS tenu le 26 mai a fait l'objet d'un exposé devant le Conseil municipal (Milena LOUBRIAT).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE

Le conseil communautaire doit se réunir pour définir les nouvelles compétences de la communauté de communes.

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE VEZERE ARDOISE

Brigitte MARSAC et Françoise MOMMELE présentent les objectifs et rendent compte de l'assemblée générale à laquelle elles ont assisté.

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION

Les 17 communes ont nommé 3 titulaires et 3 suppléants à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (F.D.E.E.19) qui désignera le représentant du secteur (compte-rendu fait par Paul FREYSSINET et Sébastien SAGNE).

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA VEZERE (SIAV)

Philippe BRAVARD et Pierre PARVEAU se sont rendus à l'assemblée générale ; le Maire de Dampniat a été élu président.

AMENAGEMENT DU BOURG

Paul FREYSSINET relate la visite de Mme Nicolle (Conseil d'architecture, aménagement, urbanisme et de l'environnement (C.A.U.E.), architecte paysagiste, pour prendre connaissance du projet. Ses suggestions nous seront adressées avant fin juin.

FETE VOTIVE

Pour la préparation du trajet de la marche des bénévoles se proposent de nettoyer le parcours.

POINTS DIVERS

Formation des agents

Les agents communaux doivent suivre une formation aux produits phytosanitaires avant le 1^{er} octobre.

Logement de la poste

Suite au déménagement de la locataire un état des lieux a été réalisé, le remboursement de la caution et du trop perçu du gaz sera calculé et régularisé.

Contrôle technique du véhicule

Le contrôle technique a été effectué ; d'autres réparations importantes restent à faire. Des recherches dans différents garages se font pour acquérir un autre véhicule.

Subvention du Conseil Général

Une subvention du Conseil Général de l'ordre de 28 000 € concernant la protection des captages a fait l'objet d'une nouvelle demande de la mairie pour obtenir son versement dans les meilleurs délais.

Remplacement de Nicolas REYNAL

Suite à la demande de prolongation de disponibilité de l'agent et conformément aux textes en vigueur Christian BOUTOT est reconduit avec le statut de stagiaire.

Association nationale des anciens combattants et amis de la résistance (ANACR)

L'ANACR organise le 18/06/2014 à Orgnac la commémoration du 70^{ème} anniversaire des victimes du 18/06/1944 avec dépôt de fleurs aux stèles; la municipalité s'associe à la démarche de l'ANACR; un pot sera offert par la mairie à l'issue de la cérémonie.

Défibrillateur

Le boîtier et la batterie doivent être changés

Elections sénatoriales

Le conseil municipal va se réunir le 20 juin 2014 pour élire les délégués (1 titulaire et 3 suppléants)

Autres délibérations

Des délibérations ont été prises concernant les salaires du fontainier et de la secrétaire et la redevance du téléphone pour l'occupation du domaine. **VOTANTS : 11 POUR : 10 CONTRE : 1**

Prochaine réunion le 20 juin 2014 à 8h30

La séance est levée à 23h30

